

Solidaires Unitaires Démocratiques

Pourquoi se syndiquer à SUD éducation ?

*Parce qu'il est urgent d'entrer en résistance face à ce gouvernement qui n'a qu'un but : détruire les droits et les garanties collectives des travailleurs (Sécu, Retraites par répartition, droit de grève, Code du Travail).

*Parce que SUD éducation groupe dans un même syndicat tous les salariéEs du premier (écoles) et du second degré (collèges, lycées), tous les personnels ouvriers, administratifs, enseignants et d'éducation.

*Parce que dans le cadre de l'Union Syndicale Solidaires, les travailleurs de l'éducation sont en lien avec les cheminots, les postiers, les personnels hospitaliers et les salariés du secteur privé. Nous faisons partie d'une même classe sociale, nous sommes Unis et Solidaires.

*Parce que SUD éducation lutte à la fois pour les revendications immédiates des collègues (salaires, conditions de travail, protection sociale, etc.) mais aussi pour une rupture avec le système capitaliste qui impose l'inégalité dans la répartition des richesses (produites par les salariéEs).

Contactez les sections locales SUD

Section Locale SUD de Saint-Denis : Rodolphe Ciulla, École maternelle La Source 06 70 19 67 61

Section Locale SUD d'Aubervilliers : Sabine Duran, Groupe scolaire Babeuf/Robespierre 01 48 99 54 64

Section Locale SUD de Bobigny : Isabelle Dréau, École élémentaire Marie Curie 06 11 82 69 69

Section locale SUD Montreuil : Christiane Ourliac, École maternelle Jules Ferry 01 42 87 48 77

Section locale SUD Montfermeil : David Mateus, École élémentaire Victor Hugo 01 45 09 27 80

Section locale SUD Sevrans : Cécilia Dray, École élémentaire Nobel 01 43 83 98 21

Section locale SUD Épinay : Marc Van Der Voerd, École élémentaire A Dumas 01 48 41 70 66

Section Locale SUD Neuilly-sur-Marne : Cédric Lecour, École élémentaire Marcel Cachin 01 43 08 23 42

Section Locale SUD St Ouen : Elodie Boussarie, École élémentaire F Joliot Curie (St Ouen) 06 73 14 08 55

Section Locale SUD Ile St Denis : Thomas Donadiou, École élémentaire Jean Lurçat 01 48 20 23 52

Section Locale SUD Bondy : Patricia Géraud, École élémentaire d'application Terre St Blaise 01 48 49 27 91

Section Locale SUD Blanc Mesnil : Nicolas Laporte, École élémentaire Jean Lurçat 01 48 67 72 12

EDITO

La détermination des collègues à lutter pour défendre le service public d'éducation et s'opposer aux régressions du ministère est indéniable :

- Plus de 70 % de grévistes le 29 janvier et le 19 mars.
- Plusieurs Assemblées Générales de ville ont décidé de reconduire la grève le mardi 24 mars.

• Poussés par la volonté de gagner tous ensemble, de nombreux collègues ont fait grève le jeudi 2 avril, à l'appel de SUD éducation, du SNUipp et de la CGT éducation.

• Dans plusieurs villes, dès la rentrée du 27 avril, des enseignant(e)s et des parents d'élèves ont décidé d'organiser des actions locales pour sensibiliser l'opinion sur les attaques que subit l'école (*Programme des actions par ville, en page 10*)

La poursuite de la mobilisation par les enseignants des écoles de Seine-Saint-Denis s'explique par plusieurs facteurs : les collègues manifestent une volonté d'être entendus et visibles sur des revendications « éducation nationale », sur les RASED, sur le manque de postes (notamment de remplaçants), sur la défense de l'école maternelle (contre les jardins d'éveil), sur l'aide personnalisée, sur Base Elèves, sur les évaluations CM2/CE1, sur la précarité des CAE-CAV-EVS-AVS etc.

Les enseignants des écoles du 93 ont également inscrit leur mouvement dans la durée grâce à la lutte commune « de la maternelle à l'université » menée avec les stagiaires PE2, les formateurs de l'IUFM de Livry-Gargan, les T1 en stage, les étudiants et les enseignants-chercheurs. La défense d'une formation initiale rémunérée et le refus d'une sélection sociale aggravée par la « masterisation » des concours enseignants ont constitué des points de convergence essentiels entre les personnels des écoles, des IUFM et des universités.

Cette exigence revendicative n'empêche pas la lutte commune avec d'autres secteurs professionnels du public comme du privé, contre les licenciements, la précarité ou pour la défense des services publics (hôpitaux, Poste, etc.). D'ailleurs, des initiatives interprofessionnelles se construisent dans plusieurs villes avec des salariés de toutes les professions, syndiqués ou non syndiqués (Sevrans, Saint-Denis, Bobigny, etc.).

Alors, que nous manque-t-il pour gagner ?

Nous sommes clairs sur nos revendications, nous sommes déterminés à agir, mais ce qui nous manque, c'est un appel unitaire et intersyndical à la poursuite de la mobilisation par la grève.

(...)p12

Compte rendu de l'entrevue avec l'IA 93 de mercredi 23 mars 09

Présents : Daniel Auverlot , inspecteur d'académie de la Seine- Saint -Denis, Sabine Duran, Rodolphe Ciulla et Isabelle Dréau pour SUD éducation Créteil 93.

Objet : CF la déclaration de SUD éducation 93 (en pages 2, 3 à la suite de ce compte-rendu).

IA: « Certains maîtres n'ont pas fait une seule AP de puis le début de l'année .Les fonctionnaires ont la liberté de ne pas faire ce qui est demandé par un décret et il sera le premier à désobéir si les circonstances devaient l'y conduire(1) .Cependant, l'IA reçoit des lettres de plainte de parents car leur enfant ne bénéficie des AP parce que leur maître fait de la concertation à la place. Cela n'est pas acceptable. Le rôle d'un fonctionnaire est de se conformer aux règles de son ministère.

Il y des tas de formes d'actions syndicales. Nous ne sommes pas dans une démarche (le gel des AP) qui puisse rendre service au service public de l'éducation nationale car cela contribue au développement des officines privées de type « Acadomia ». C'est à l'intérieur du service public que les enfants doivent trouver de l'aide.

Pour ce qui est des disfonctionnements des AP, les équipes qui ont constaté que les AP ne fonctionnaient pas doivent faire appel aux conseillers pédagogiques pour trouver d'autres modes de mise en place.

Sur le constat de fatigue des enfants après la classe au moment des AP, M Auverlot préconise de commencer les séances par de la relaxation (par exemple). »

SUD éducation 93

Le gel a été mis en place au mois de décembre, c'est après les 2 mois d'AP que leur inefficacité a été constatée. Quant à la vision de l'enseignement des officines privées telle qu'Acadomia, c'est celle du rabâchage.

Le nombre de maîtres spécialisés à la rentrée 2009 -2010

IA: « A la prochaine rentrée, il y aura le même nombre de maîtres spécialisés sur le département qu'à la rentrée 2008- 2009, c'est-à-dire 600. »

SUD

Nous ne sommes pas d'accord sur ce chiffre puisqu'il inclut les 121 maîtres sédentarisés pour la prochaine rentrée (60 postes surnuméraires, 61 postes sédentarisés école). C'est donc 121 postes de maîtres spécialisés en moins pour la prochaine rentrée.

Formation

IA: « La continuité des réseaux est assurée dans le département puisque l'inspection académique du 93 enverra 121 rééducateurs en formation à la prochaine rentrée. C'est un signe fort à l'égard de la profession.

L'aide personnalisée doit correspondre à la prévention de la difficulté scolaire, les RASED ayant pour mission de construire sur la remédiation.

Il est plus que temps que les enseignants geleurs reprennent les AP .

Les postes surnuméraires concernent 102 (40 postes

banals+ 60 postes maitres E) écoles des 408 du département.

L'IA fait confiance aux organisations syndicales pour sortir du gel.

L'IA rappelle que la mise en place de projet alternatif ne peut pas être considérée comme de l'aide personnalisée car cela ne répond pas à l'application du décret.

L'IA écrira aux enseignants qui n'ont pas commencé les AP pour leur rappeler leurs obligations de services (les lettres ont été envoyées la dernière semaine avant les vacances de Pâques).

Conclusion

IA:«Les postes RASED sont maintenus, le nombre d'enseignants envoyés en formation pour la prochaine rentrée scolaire sont autant de signes positifs qui doivent être pris en compte pour engager le dégel des AP. »

L'inspecteur d'académie n'ayant satisfait aucune des revendications pour lesquelles nous nous sommes engagés dans le gel des AP, la déclaration suivante (lue en préalable) reste d'actualité, à l'issue de cette rencontre.

La déclaration de SUD éducation 93 à l'audience à l'IA du 93 mercredi 25 mars 2009

Les syndicats SNUipp/FSU 93 - SUD éducation 93 - CGT Educ'action 93—Snudi/FO 93 ont appelé les personnels à agir ensemble:

- En gelant les aides personnalisées et en les transformant en temps de concertation ou en organisant des actions éducatives en direction de tous les élèves.

Pourquoi une telle action ?

Le décret 2008-775 du 30 juillet 2008 définit dans son article 2, que « soixante heures sont consacrées à de l'aide individualisée ou à des interventions en groupes restreints auprès des élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages et au temps d'organisation proportionné correspondant. »

Plusieurs remarques :

- Aide personnalisée et Aide Spécialisée
Comment ne pas voir dans l'article 2, une similitude avec un autre texte : « les aides spécialisées à dominante pédagogique sont adaptées aux situations dans lesquelles les élèves manifestent des difficultés avérées à comprendre et à apprendre... » ?

Le deuxième passage cité vient de la circulaire 2002-113 du 30 avril 2002, définissant les missions des personnels Rased.

Le premier point de désaccord de la fédération SUD éducation avec la mise en place de ces heures d'AP vient de l'évidente concurrence entre ces heures et les missions de l'Aide Spécialisée.

- Nous avons donc décelé ce risque de remplacement des RASED par les heures d'AP dès la publication du décret 2008-775.

Bien malheureusement les faits nous ont donné raison puisque les mesures de la Carte Scolaire 2009 prévoit 3000 suppressions de postes de Rased.



• Afin d'avoir la confirmation de nos craintes, nous avons posé la question à la DGRH sur les problèmes des futurs maîtres E nommés en « surnuméraire » sur une école ou un GS. Prenons l'exemple d'un maître E nommé en 2008/2009 sur une circonscription lui demandant d'intervenir sur 4 écoles. Qu'en sera-t-il sur les écoles où intervenait ce collègue, si il est nommé en surnuméraire sur une seule de ces écoles en 2009/2010?

• La réponse de M. Le Goff a été très claire à ce sujet :
« *il n'y aura aucune compensation pour les écoles non concernées par l'affectation des maîtres des RASED en surnuméraire* ».

Quant aux mesures sur les RASED, M. Le Goff a affirmé « *qu'il fallait les lier aux nouvelles obligations de services des enseignants du 1er degré, notamment aux 60 heures dédiées aux interventions en groupes restreints auprès des élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages.* » Nous avons donc raison lorsque nous dénonçons la confusion coupable que le MEN entretient entre l'AP et les RASED.

Pour SUD éducation, les heures d'AP concourent donc bel et bien à la suppression des Rased.

• La pertinence du dispositif des AP dans le traitement des difficultés scolaires :

*le travail en « petits groupes d'élèves » semble agréable aux élèves comme aux enseignants. C'est donc un révélateur de la nécessité de satisfaire à la revendication du mouvement syndical enseignant de plus de maîtres que de classe, permettant de mettre en place, ce travail pédagogique en petits groupes.

Très souvent ces heures sont des moments sympathiques et ludiques pour les élèves, mais sommes-nous pour autant dans le cadre de l'intervention sur les difficultés scolaires ?

*Le traitement des difficultés scolaires se fait pendant les heures de classes (ne devant pas excéder 6 heures par jour) par le maître de la classe, en collaboration avec les enseignants spécialisés.

On ne peut pas traiter efficacement ces problèmes d'apprentissage ou d'adaptation à l'école, en rajoutant une 7ème heure à des élèves dans une journée.

*Les maîtres spécialisés interviennent au plus près des difficultés scolaires, en fonction des besoins identifiés par l'enseignant. Il y a différents types de difficultés, il existe donc différents types de remédiations.

On peut même tirer un bilan positif de ces interventions, en se rapportant à *la note d'information n°05-08 du DEPP du Ministère de janvier 2008*, qui reconnaît que la baisse du nombre de jeunes sortis sans qualification du système scolaire entre 1997 et 2005 est due, notamment, aux RASED.

Si les maîtres « ordinaires » sont à même d'aider leurs élèves en difficulté, ils n'ont pas la spécialisation des enseignants des RASED.

La Formation et la validation du CAPA-SH font des collègues des Rased des professionnels spécialisés.

C'est de ces personnels dont nos élèves en difficulté, ont besoin dans le 93 !

(1) L'IA fait référence à l'article 28 de l'article 1 du statut général de la fonction publique : Art. 28. - *Tout fonctionnaire, quel que soit son rang dans la hiérarchie, est responsable de l'exécution des tâches qui lui sont confiées.*

Il doit se conformer aux instructions de son supérieur hiérarchique, sauf dans le cas où l'ordre donné est manifestement illégal et de nature à compromettre gravement un intérêt public. Il n'est dégagé d'aucune des responsabilités qui lui incombent par la responsabilité propre de ses subordonnés.

SUD éducation 93 appelle :

-à poursuivre le Gel des 60 heures jusqu'au rétablissement des 121 postes supprimés de maîtres E en 2009 et les 18 postes de maîtres E gelés en 2008 sur le 93 dans un premier temps.

-Dans un second temps SUD éducation poursuivra la mobilisation jusqu'au retrait des décrets Darcos.

SUD éducation 93 exige qu'il n'y ait aucun retrait de salaire pour service non fait puisque les collègues ont transformé une partie de ces heures « *annuelles* » en temps de concertation.

SUD éducation 93 fait la proposition à l'IA

-de laisser la liberté aux collègues de disposer des 60 heures en temps de concertation, d'élaboration de projets pédagogiques, de réunions avec les parents, de synthèses avec les RASED jusqu'à la fin de l'année scolaire (si les décrets Darcos ne sont pas abrogés d'ici là).

Nous proposerons de reconduire cette utilisation "libérée" des heures pour l'année scolaire 2009/2010 si les décrets Darcos étaient maintenus.

La quasi-totalité des collègues ayant commencé les AP tout au long du premier trimestre, les textes vous permettent, M l'IA, d'accepter que ces heures « *annuelles* » (selon l'Art.2 du décret) aient été faites :

-en partie, sous la forme d'aides personnalisées

-en partie, sous la forme d'heures en « *temps d'organisation correspondant* »

-en partie en temps de formation (ou concertation)

Nous rappelons que, l'alinéa 2 de l'article 2 du décret 200-775 laisse la possibilité de consacrer une partie de ces heures au « *renforcement de la formation professionnelle continue des enseignants, en-dehors de la présence des élèves.* »

Dans les villes du 93

Compte-rendu des AGs de grève du jeudi 2 avril

Saint-Denis

Voilà les deux textes votés jeudi 2 avril, au matin en AG de grève à Saint-Denis.

Motion adoptée par l'AG de grève de du jeudi 2 avril

Les enseignant(e)s de Saint-Denis en grève à + de 40 % ce jeudi 2 avril 2009 et réuni(e)s en assemblée générale à la bourse du travail demandent aux différentes organisations syndicales de l'éducation nationale, tant au niveau départemental qu'au niveau national :

-de se rencontrer dans les plus brefs délais afin de débattre de la situation actuelle et ce, en association avec les fédérations de parents d'élèves
-d'organiser des grèves de l'éducation nationale départementales et/ou nationales sur les revendications de

la profession, courant mai 2009 (avant le 20 mai).

Cette grève peut prendre la forme d'une grève reconductible, d'une grève tournante, etc. avec des actions à visée médiatique.

Motion adoptée à l'unanimité des présent(e)s

Plate-forme revendicative votée par l'AG de grève du jeudi 2 avril

Nous, enseignants de Saint-Denis, luttons pour :

-Aucune suppression de postes de RASED (ni sédentarisation, ni surnuméraire)

-Maintien et développement des RASED par des départs massifs en formation CAPA-SH

-Retrait de la masterisation des concours enseignants

-Retrait de « base élèves » et aucune sanction pour ceux et celles qui refusent de mettre en place ce fichier

-Création massive de postes et plus de maîtres que de classe

-Défense et reconnaissance de l'école maternelle en tant qu'école à part entière (de la Petite à la Grande Section)

-Titularisation et formation des personnels précaires (EVS-AVS-Assistants d'éducation)

-Non aux Etablissements Publics d'Enseignement Primaire (EPEP)

-Elaboration de nouveaux programmes avec la totalité de la profession

-Refus de la transmission écrite des prises en charge socio-éducatives et rééducatives individuelles des élèves de CM2 entrant en 6ème (au collège, ces missions sont assurées par les COP et les assistantes sociales)

-Pourvoir les postes de médecins scolaires et d'infirmières scolaires

Motion votée à l'unanimité des présent(e)s

Sevrans

Les enseignants de Sevrans en grève à 20 % et 6 écoles fermées ce jeudi 2 avril se sont réunis en assemblée à la bourse du travail rue V. Hugo à Sevrans.

-Maintien des RASED complets et

non sédentarisés.

-Question des maîtres supplémentaires : les postes de maître supplémentaires présents en ZEP sont fragmentés (en mi-temps et tiers temps) et redéployés sur toutes les écoles de la ville.

-Base élève / un texte co-signé par la ligue des droits de l'homme et plusieurs syndicats sera transmis à l'IEP pour que soit pris en compte les nombreux risques pour les libertés publiques qui persistent dans cette réforme.

Montreuil

À Montreuil la grève a été bien suivie.

Lutte pour les postes de RASED sur la commune:

Une AG d'environ 50 participants (nombreux pour une grève départementale) s'est réunie. Nous avons fait le point sur la situation à la rentrée à Montreuil et mis au point l'ac-

tion du 7 mai : les parents d'élèves demandent dans chaque école un conseil d'école extraordinaire, les directions les convoquent pour le 7 mai.

Dans chaque école, 18H, conseil ouvert à tous les parents sur:

-base élèves
-les RASED

-les demandes d'ouverture et de non fermeture.

Nous n'avons pas retenu les aides personnalisées car c'est une question en débat.

Chaque école signe sa motion.

Ensemble, parents et enseignants se rendent à la mairie, pour un conseil d'école extraordinaire sur toute la ville qui regroupe toutes les demandes des écoles, les pétitions, les motions.

Saint-Ouen

jusqu'à l'université ».

La journée de grève nationale du 19 mars 2009 a été massivement suivie sur la circonscription : 78% de collègues grévistes (8 écoles fermées).

L'AG de grève a voté majoritairement pour la poursuite de la grève le 24 mars et a convoqué une nouvelle

AG le 23 mars au soir. Au cours de cette nouvelle réunion, nous avons rencontré des enseignants et étudiants du supérieur (Université de Villetaneuse et Paris 8) et un formateur de l'IUFM de Livry-Gargan afin de faire le point et de débattre sur les luttes en cours « de la maternelle

Nous avons également rédigé une pétition diffusée et signée par les collègues, les parents, les élus...

L'intersyndicale présente (SUD-Education / Snuiipp / Snudi-FO) a ainsi défini des revendications locales :

Pour une École publique de qualité à Saint Ouen et l'Île Saint Denis, nous exigeons :

⇒ **L'annonce de toutes les ouvertures de classes nécessaires** (dès le mois de juin et en aucun cas en septembre !)

⇒ **Aucun dépassement des seuils sans ouverture de classe**

(ouverture systématique au-delà de 23/25 élèves par classe en élémentaire ZEP/Hors ZEP, et au-delà de 25/27 en maternelle ZEP/Hors ZEP) !

⇒ **Le respect de la sectorisation** et l'arrêt du jeu des vases communicants (on « remplit » une école en dessous du seuil d'ouverture pour « vider » une école voisine un peu au-dessus afin d'éviter une ouverture de classe...)

⇒ **L'annulation de la « sédentarisation » des 2 postes E et D** à la rentrée prochaine

⇒ **Le renforcement des RASED sur toutes les écoles où il y en a besoin** pour une prise en charge de tous les enfants en grande difficulté,

où qu'ils soient scolarisés (ZEP et hors ZEP) !

⇒ **Des maîtres remplaçants supplémentaires pour assurer la continuité du service dans toutes les classes** et **permettre les départs en stage de formation des maîtres**

(rappel : entre 2004 et 2008, 23 classes ont été ouvertes sur St-Ouen et l'Île St-Denis, aucun poste de remplaçant (ZIL) n'a été créé !)

⇒ **Le recrutement, la formation et la titularisation de tous les personnels nécessaires** pour accompagner la scolarisation des enfants en situation de handicap, ainsi que **la création des places d'accueil nécessaires en établissements spécialisés**

⇒ **L'ouverture d'une CLIN supplémentaire** pour accueillir tous les enfants non francophones de la ville dans de bonnes conditions

⇒ **Le retour à une vraie santé scolaire**

⇒ **L'attribution de maîtres supplémentaires** dans les écoles pour permettre de prendre en charge la petite difficulté, en petits groupes, sur le temps scolaire, dès qu'elle se présente.

Le 24 mars, une vingtaine de collègues étaient en grève. L'appel départemental du 2 avril a quant à lui réuni de nombreux enseignants grévistes sur la circonscription.

Un appel à une nouvelle AG a donc été lancé pour le 30 avril prochain (17h, Bourse du travail de St-Ouen, métro Mairie de St-Ouen) auprès des enseignants et des parents d'élèves dans le but de :

-rassembler les pétitions,
-faire le détail, école par école, des besoins en matière de carte scolaire puisque les inscriptions en mairie et dans les écoles sont d'actualité...

-organiser une action à l'IA de Bobigny AVEC les parents,

-discuter et se positionner sur les calendriers de manifestations départementales et/ou nationales dans l'Education Nationale.



Bobigny

Les écoles représentées à l'AG étaient peu nombreuses.

Quelles Grèves ?

Quelles actions ?

Ce qui ressort des discussions au sein des écoles :

Certains collègues souhaitent plus d'actions (dimanche, mercredi, nuit des) et moins de grèves.

Certains collègues souhaitent un mouvement interprofessionnel unitaire reconductible de grande ampleur (grève générale).

Certains collègues souhaitent un mouvement national uniquement Education Nationale avec une unité des syndicats (afin de ne pas être noyé dans les revendications salaria-

les du privé). Les revendications premières de l'EN n'étant pas les salaires.

Débat autour du fait d'être un mouvement uniquement Education Nationale et d'être suffisamment fort pour se faire entendre. Faire le lien de la maternelle jusqu'à l'université.

Comment rendre nos revendications visibles dans les grèves interprofessionnelles ?

Débat autour de la pertinence de l'appel intersyndical de journée du 1^{er} mai.

Arriver à faire entendre les difficultés spécifiques au département tout en construisant une convergence des luttes nationales.

Des luttes sur plusieurs échelles

sont nécessaires : Ville, Département, National.

Sur la ville :

Constat très positif sur le fait d'aller discuter dans les écoles avec les collègues. Cela permet de débattre, d'échanger avec d'autres équipes, de faire du lien entre les enseignants de différentes écoles et de recouper les difficultés rencontrées.

RASED sur Bobigny :

Chaque antenne de réseau d'aide (5 antennes sur la ville) a une réunion de synthèse programmée avec l'IEN (elles ne se sont pas encore toutes déroulées)

Sur l'antenne 2 de Bobigny, Mme Koch a interrogé les maîtres E sur la pertinence de suivre autant d'enfants. Elle a rappelé aux enseignants faisant fonction de maître E, qu'ils n'avaient pas la formation, et qu'en

formation on apprenait l'intérêt de prendre des petits groupes de 6 et de garder 1/4 d'heure de bilan à la fin de la séance. Elle a rappelé que l'AP était là pour permettre de remédier à certaines difficultés scolaires. Que les maîtres E pouvaient orienter certains enfants sur l'aide personnalisée.

Elle a insisté sur le fait que la pause méridienne de 2 heures, l'année prochaine, facilitera la mise en place des AP. (4X1/2 heure ou 2 X45 minutes + temps de concertation)

Elle a également rappelé que les projets des écoles concernant l'aide personnalisée de l'année prochaine devront avoir sa validation pour être mis en place.

Nous notons un changement d'attitude de Mme Koch, qui jusqu'à présent, était moins directive dans son discours.

Les maîtres G

La mission des maîtres G, serait différente l'année prochaine. 2 maîtres G sur la ville répartis sur 2 secteurs. Ils seront « **des référents des enfants hautement perturbateurs sur le cycle 3** ». Ils devront intervenir sur les gestions de crise et l'analyse des situations sur les cas de gros troubles du comportement signalés dans les écoles. Le but étant ce qu'a

rappelé l'IA :avoir le moins de déscolarisation possible.

Sédentarisation des postes sur Bobigny :3 postes sédentarisés sur Bobigny (Vaillant, Delaune, Rousseau). Ces postes apparaissent fléchés E au mouvement (mais avec un effectif de classe banale) .S'ils ne sont pas pourvus au 1^{er} mouvement, ils apparaissent comme des postes banals. Donc perte de 3 postes E !

Dans nos argumentaires : mettre en avant ce qui fonctionne dans les RA-SED pour les défendre.

Aubervilliers

Suite à la mobilisation très importante du 19 mars , revendications et d'actions communes dont les modalités l'AG des enseignants d'Aubervilliers a voté la reconduction de la grève le 24 mars ; un enseignant de l'université de Marne La vallée, invité par Sud Education est venu faire le point sur la mobilisation dans les universités et a proposé de tourner sur les écoles de la ville pour expliquer la réforme de la masterisation et discuter de la convergence de la « Maternelle à l'université ».

La grève du 24 mars fut beaucoup moins suivie mais ce jour là, l'AG était inter catégorielle: Des enseignants de l'université Paris 8 et de Nanterre ainsi que des professeurs des collèges et du lycée Henri Wallon d'Aubervilliers étaient présents avec les enseignants du 1er degré .

Les collègues de Francine Fromont ont annoncé qu'ils étaient en grève tournante. Le besoin d'un collectif unitaire sur la ville a été acté. A la Suite de l'AG, les enseignants de Paris 8 ont tourné sur les écoles , les collèges et le lycée de la ville avec des enseignants du 1er et 2nd degrés, pendant l'heure de la pause méridienne afin de débattre et de mobiliser sur la question de la masterisation .

La grève du 2 avril fut suivi à 30 % dans les écoles de la ville . Etaient présents à l'AG de ville des parents d'élèves élus FCPE . La nécessité d'actions communes avec les parents d'élèves pour lutter contre la destruction de l'école publique a abouti à l'élaboration d'une plate-forme de

réclamations et d'actions communes devant l'Inspection 6 av, de la République .

Ecole en danger !!!

Mobilisons-nous pour obtenir les moyens nécessaires à la réussite de nos enfants et de nos élèves

Nous refusons :

- La casse du service public d'éducation
- La fermeture des postes dans l'Education nationale (6000 pour la rentrée 2009)
- Le fichage des enfants dans « Base-élèves »
- Les pressions hiérarchiques

Nous réclamons :

- Le retrait des réformes Darcos
- La construction des locaux scolaires pour accueillir les enfants dans de bonnes conditions
- L'ouverture de toutes les classes et des postes d'enseignants nécessaires pour la rentrée 2009
- La réouverture des 2 classes CLIN (non-francophones)
- Le retour de tous les postes (3 postes en moins pour la ville)

Nous agissons :

JEUDI 7 MAI 2009 de 16h à 18h

« Tous au chevet de l'école publique »

Masqués de blanc et avec pancartes revendicatives devant l'Inspection 6 av, de la République.

SAMEDI 16 MAI à 10H

« Classe ouverte sur les réformes en cours»

Parents et enseignants Place de la Mairie

Banderoles sur toutes les écoles d'Aubervilliers

Parents, habitants d'Aubervilliers, soutenez-nous et rejoignez-nous dans ces mobilisations.

Parents et enseignants d'Aubervilliers mobilisés pour défendre l'école publique.

Calendrier des actions par ville

AUBERVILLIERS

Lundi 27 avril, dans toutes les écoles : affichage à l'extérieur de la **BANDEROLE COMMUNE** à toutes les écoles « Parents et enseignants d'Aubervilliers mobilisés pour défendre l'école publique » .

Vendredi 1^{er} mai : participation massive au **DÉFILÉ DU PREMIER MAI**, derrière la banderole « Parents et enseignants d'Aubervilliers mobilisés pour défendre l'école publique ». Lieu de rendez-vous à définir.

Jeudi 7 mai, 16h-18h, IEN, 6 avenue de la République : Sit-in masqué, ou plutôt « die in » : « **CIMETIÈRE DE L'ÉCOLE PUBLIQUE À AUBERVILLIERS** » : rassemblement sur le trottoir de l'IEN ; on porte un masque blanc, on s'allonge.

Samedi 16 mai, 10h-12h, parvis de la mairie : **CLASSE OUVERTE**, avec peut-être intervention de profs de fac pour faire la classe aux parents et aux profs ; thème du cours : la réforme de la formation initiale des enseignants et ses conséquences sur la qualité de l'enseignement.

SEVRAN

Un tract d'appel à un débat public a été rédigé à l'initiative d'une intersyndicale CGT CNT FSU SUD et sera diffusé dans les gares RER de la ville, auprès des parents d'élèves dans les écoles et sur le marché de la ville le samedi matin (le 25 avril).

Mardi 28 avril : La rencontre débat aura lieu à 20 heures pour la défense des services publics (école, hôpital, politique de la ville) avec des représentants syndicaux et élus de la ville.

Fédérer les pétitions pour s'opposer aux fermetures de postes pour le maintien des postes RASED et maîtres supplémentaires: les rassembler par écoles (28), faire signer l'équipe pédagogique et les parents et les remettre groupées à l'IA à Bobigny en délégation.

Vers mi-mai, **samedi 16 mai** : prévision d'une marche sur la ville avec un rassemblement devant l'inspection de la circonscription.

BOBIGNY

Pétition à signer dans les écoles la première semaine des vacances.

Mardi 5 mai : AG de ville pour faire le point sur les pétitions et l'organisation du 15 mai.

Vendredi 15 mai : nuit de XXX sur la ville.

Précarité des personnels non enseignants, 1^{er} et 2nd degrés c'est tous ensemble qu'il faut lutter !

Les contrats précaires font partie intégrante du paysage de l'éducation nationale depuis l'arrêt dans le second degré du recrutement des MISE (Maître d'Internat – Surveillant d'Externat), 26h hebdomadaires payées au SMIC, destinées en priorité aux étudiants des milieux modestes. (statut de 1937, allez savoir pourquoi!)

Depuis 2003 cette précarisation des emplois de service public de l'éducation se traduit par le morcellement des types de contrats : assistants d'éducation (AED), contrats d'avenir (CAV), contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE), auxiliaires de vie scolaire (AVS-i et AVS-co, pour l'intégration des élèves en situation de handicap) présents dans les établissements ou dans les écoles.

Recrutées officiellement, pour aider les personnels titulaires de l'éducation nationale, ces personnes sont devenues en fait indispensables au bon fonctionnement des établissements comme des écoles. Elles compensent une véritable carence en personnel titulaire et formé, comme les enseignants supplémentaires (maîtres E et G), les médecins et les infirmières scolaires, les conseillers d'orientation psychologues, les assistantes sociales, etc. Mais de nombreux collègues en contrats précaires de

type CAE ou CAV, remplissent aussi de nouvelles missions, non-couvertes par les titulaires (aide à la direction d'école, intégration des élèves en situation de handicap dans le 1^{er} degré, gestion des centres documentaires-BCD-dans les écoles, etc.)

SUD Education revendique :

-La généralisation des contrats de 3ans pour les AED (actuellement, les contrats de 1 an renouvelable les plus précaires, se systématisent).

-Une revalorisation salariale compte tenu des missions supplémentaires accomplies par les assistants d'éducation, notamment les assistants pédagogiques.

-La mise en place de la prime ZEP pour les AED et AVS et autres personnels non-titulaires.

-L'accès à une formation réelle avant la prise de fonction et en fonction des missions à accomplir définies par le contrat.

-Le recrutement au niveau du rectorat et de l'inspection académique, et non plus par les chefs d'établissement, pour éviter pressions et copinages.

-L'uniformisation de la durée du temps de travail entre les différents assistants d'éducation.

-La création d'un véritable corps de métier des assistants d'éducation, avec une valorisation des différentes missions d'encadrement et d'accom-

panement et des contrats à durée indéterminées

-Le passage à temps plein pour les CAE et les CAV qui le désirent (les textes de loi actuels le permettent déjà pour les CAE !)

-La titularisation de tous les personnels précaires, sans condition de concours ni de nationalité sur des statuts existants mais aussi par la création de nouveaux corps de titulaires (notamment pour les EVS-CAE-CAV).

Mais il n'est pas facile de connaître ses droits et surtout de les faire appliquer lorsque un premier emploi rime avec contrat souvent renouvelable chaque année !

C'est pourquoi un 4 pages sera disponible à partir de la mi-mai, axé sur les questions de ruptures, de renouvellement de contrats et aussi de droits et devoirs concernant les examens, les concours et les journées administratives.

Depuis les élections professionnelles de décembre 2008, les AED et AVS ont donné à SUD une élue qui les représente face à l'administration en Commission Consultative Paritaire (CCP).

Les personnels en contrat AVS peuvent aussi s'adresser à SUD pour les questions individuelles et bien sur, de défense collective.

LE POINT SUR LES CMPP

Si les premiers Centres Médico-Psycho-Pédagogiques sont apparus à la fin des années quarante, la plupart ont été créés dans la période 1965/1975. Il y en a aujourd'hui 306 sur l'ensemble du territoire français, dont un tiers environ dotés d'antennes, ce qui représente 420 centres thérapeutiques sur l'ensemble du pays. Les CMPP accueillent 180 000 enfants et adolescents (chiffres pour 2006), soit la moitié des mineurs suivis en psychiatrie ambulatoire.

Les CMPP sont juridiquement sous le coup de la loi de 1901 sur les associations et à ce titre n'ont pas vocation à faire des bénéfices. Y travaillent des salariés de droit privé et, dans la grande majorité d'entre eux, des personnels de l'Éducation Nationale qui y sont mis à disposition. En Seine-Saint-Denis, la mise à disposition est prévue par une convention cadre, renouvelée ou non tous les trois ans, qui engage l'Éducation Nationale - par la signature de l'IA - et le président du conseil d'administration du CMPP. Des 9 CMPP du 93, 6 vont réviser cette convention en mars prochain, 1 va la créer (le nouveau CMPP de Sevran) et 2 n'ont pas de convention avec l'Inspection Académique.

Les salariés de droit privé sont : des personnels de secrétariat et d'entretien, des orthophonistes, des éducateurs spécialisés, des psychomotriciens, des psychologues et des psychiatres. Ces derniers sont les garants du projet médical défini pour chaque enfant et ont seuls autorité pour demander à la sécurité sociale le financement des séances. La prise en charge par la sécu est valable une année à l'ouverture du dossier puis doit être redemandée tous les 6 mois. Le paiement des séances s'établit à l'acte, pour un montant identique quel que soit l'acte (orthophonie, rééducation, psychothérapie, consultation avec les familles...), montant révisé tous les 6 mois avec la DDASS avec pour objectif la simple contrepartie des charges (salaires et frais de fonctionnement).

Les salariés de l'Éducation Nationale sont : des rééducateurs - appelés aussi "psychopédagogues" dans les CMPP, car les collègues pys n'aiment pas le mot "rééducateur", trop connoté à leur goût - parfois des

psychologues scolaires (s'ils ont une formation de psychologues cliniciens, pour assurer des psychothérapies) et un directeur administratif et pédagogique. Celui-ci co-dirige l'établissement avec le médecin chef psychiatre. La direction des CMPP est toujours bicéphale.

Alors que tous les personnels "Éducation Nationale" travaillent à temps plein sur les établissements, la grande majorité des salariés de droit privé y exercent à temps partiel. Les psychiatres et les psychologues ont aussi, pour la plupart, un cabinet de psychanalyste et/ou de psychothérapeute. A titre d'exemple, 36 personnes travaillent au CMPP où je suis (celui de Saint-Denis / Stains), mais cela ne représente que 19 ETP (équivalent temps plein). Sachant que nous avons accueilli 712 enfants en 2008, on imagine sans peine quelle peut être la difficulté à rencontrer fréquemment tous les interlocuteurs d'autres structures concernés par les suivis (écoles, collèges, lycées, PMI, ASE, CMS...).

Les CMPP sont confrontés aujourd'hui à deux projets gravement dommageables pour les travailleurs qui y exercent : la révision de la Convention cadre de 1966 et la disparition programmée des enseignants spécialisés options E et G.

Le droit et les garanties des salariés non éducation nationale des CMPP est défini par une convention datant de 1966 qui vaut également pour toutes les institutions médico-sociales : IME, IM Pro, CATTP...etc. Le projet de « rénovation » de cette convention collective qui vient de sortir prévoit des remises en question inacceptables du temps de travail et des rémunérations. Les congés supplémentaires catégoriels, qui visaient à reconnaître la pénibilité propre au travail avec des patients souvent atteints de troubles psychiques majeurs, seraient tous supprimés, ce qui représenterait, selon l'ancienneté, entre 3 et 4 semaines de congés en moins. La CGT et SUD Santé considèrent à juste titre que cela équivaldrait à une augmentation moyenne de 10% du temps de travail sans contrepartie salariale. En outre, les nouvelles grilles de salaires seraient désastreuses pour les personnels de base, mais très avantageuses pour l'encadrement (source SUD Santé) :

	Rémunérations brutes moyennes par mois			
	CC de 1966		Projet patronal	
	1 ^{er} échelon	Dernier échelon	1 ^{er} échelon	Dernier échelon
Éducateur spécialisé	1700€	3000€	1800€	2100€
Agent administratif	1350€	1780€	1310€	1540€
Chef de service	2300€	3130€	3000€	3500€

La suppression de très nombreux postes E et G que ce soit dans ou hors RASED, compromet gravement la cohérence des aides apportées jusqu'à présent aux enfants en difficultés. Les réseaux et les CMPP sont complémentaires : les premiers identifient les élèves qui ont

besoin d'être aidés, se chargent de ceux dont le profil ne justifie pas un projet de soin et orientent vers les CMPP les enfants pour lesquels l'aide à la scolarisation, assurée par les maîtres G et les orthophonistes, s'inscrit dans un projet médical défini par des thérapeutes, l'objectif

étant de soigner tout en favorisant l'insertion sociale. Ce type de procédure RASED-CMPP représente 80 % des suivis réalisés au CMPP de Saint-Denis/ Stains.

Cette cohérence et cette complémentarité sont battues en brèche par la suppression des postes E et G en réseaux. On a déjà dit et écrit mille fois que la difficulté scolaire devait être prise en charge par des personnels spécialisés. Ce ne sont pas les AP qui vont répondre à ce devoir, bien au contraire, et il faudra bien aider ces enfants. Les structures hospitalières (CMP, hôpital de jour) sont saturées et n'abondent pas l'aide à la scolarisation. Les CMPP vont donc être sollicités par les écoles pour compenser, très partiellement, les suppressions des postes E et G dans les réseaux.

En Seine-Saint-Denis, 121 postes de maîtres E vont être supprimés. Le résultat assuré de ces suppressions de postes, ce seront des milliers d'enfants sans l'aide hors de la classe (qu'on arrête de dire que les sortir les stigmatise ; tout dépend du tact et de la souplesse des adul-

tes) appropriée qu'assurent les maîtres E et qui rendront encore plus difficile le travail des collègues chargés de classe.

Les postes G, dans ou hors RASED, ne sont pour le moment pas touchés sur le département. Les postes mis à disposition dans les CMPP sont maintenus, mais l'inspecteur d'académie a dit que la convention IA/CMPP pouvait être dénoncée à tout moment. Le résultat, concernant d'éventuelles suppressions de postes G en CMPP, peut aller jusqu'à la fermeture de ceux-ci, car les rééducateurs exerçant dans les CMPP représentent, pour les 6 CMPP ayant une convention avec l'IA du 93, entre 30 et 40 % des actes payés par la DDASS. Avec des ressources amputées d'un tiers, comment payer les autres salariés et donc garantir la pérennité de l'établissement ? Sont donc en jeu, au niveau national, la santé et l'insertion sociale de centaines de milliers d'enfants et l'emploi de milliers d'adultes.

Réforme de la formation des enseignants

Quels enseignants pour demain ?

Depuis dix semaines, universitaires et étudiants sont en grève pour défendre (entre autres) la formation des futurs enseignants du primaire et du secondaire contre le projet dit de « masterisation » de l'enseignement. Devant l'ampleur de la mobilisation et l'impossibilité de mettre en place cette réforme, dès la rentrée 2009 notamment à cause de la non remontée des maquettes de Master par les universités, le gouvernement a annoncé le report de la réforme pour la rentrée 2010. Mais report ne signifie pas retrait et la réduction d'un tiers du nombre de postes ouverts aux concours de professeurs des écoles pour la rentrée 2009 -2010 est maintenue. Cette question ne concerne pas les seuls universitaires et dans le cadre de la lutte inter catégorielle « de la maternelle à l'université » dans laquelle Sud éducation s'est inscrit depuis ces 10 semaines écoulées, pour mobiliser les enseignants du 1er et 2nd degrés, il semble important de revenir sur les raisons pour lesquelles le gouvernement s'attaque à la formation des futurs enseignants du primaire et du secondaire en faisant croire qu'ils seront mieux formés et mieux payés.

Toujours 5 ans d'études, mais suppression de l'année de stage rémunérée

Aujourd'hui: Licence (bac+3) + 1 an de préparation au concours + 1 année de formation professionnelle rémunérée comme fonctionnaire stagiaire.

Demain? Licence (bac+3) + 2 ans de master avec au mieux une gratification de 3000 euros.

Une revalorisation en trompe l'œil

La revalorisation promise ne consistera qu'en un saut d'échelon plus rapide en début de carrière. Mais elle sera largement annulée par la suppression de l'année de stage rémunérée et les retraites seront amputées du fait de la perte de 4 semestres de cotisations. Le gouvernement espère ainsi économiser 20000 postes et 600 millions d'euros: c'est ce qu'il a dépensé l'an dernier pour expulser 30 000 sans papiers.

Vers des enseignants sous-qualifiés : Effondrement des connaissances

Les épreuves du nouveau concours ne garantiront pas la bonne maîtrise des savoirs : par exemple dans le concours des professeurs des écoles,



plus d'épreuve spécifique d'histoire géographique (déjà optionnelle dans le concours actuel) ; pour les futurs enseignants de langues, l'évaluation orale sera quasi inexistante.

Une formation pédagogique sacrifiée

Les nouveaux enseignants seront dès leur première rentrée en responsabilité à plein temps sans avoir nécessairement fait de stage auparavant ; ils seront donc totalement désarmés pour affronter les difficultés du métier d'enseignant. Certes le gouvernement prévoit d'accueillir 40 000 stagiaires (sur 140 000 préparatoires) dans les établissements scolaires, mais il n'est pas prévu de budget pour payer les tuteurs de stages !

Précarité programmée pour enseignants défonctionnarisés

Dans un contexte de suppressions

des postes de titulaires (13 500 en 2009, 35 000 depuis 2007) la réforme entraînera la multiplication des enseignants précaires. En pleine croissance démographique, le gouvernement supprime en 2009 un tiers des postes de professeurs au concours. La masse des étudiants ayant échoué aux concours mais ayant obtenu le master fournira une main d'œuvre précaire vouée aux remplacements. On remplace donc les concours nationaux pour un système qui accentue les inégalités sociales et régionales (toutes les universités ne prépareront pas à tous les concours).



Base élève La lutte continue

Une motion à proposer en conseil d'école pour refuser Base élève.

Alors que nous avons obtenu des garanties sur la protection des données concernant les élèves et leurs familles avec l'arrêté « Base – élèves » du 20 octobre 2008, nous constatons l'existence d'une banque nationale des identifiants élèves, et le risque de croisement de données avec d'autres fichiers (résultats des élèves, absentéisme, etc...)

Devant ces risques, la Ligue des droits de l'Homme avec la FCPE et plusieurs organisations syndicales d'enseignants ont proposé au ministère (mars 2009) « la mise en place d'une instance chargée d'assurer le suivi de l'ensemble des traitements automatisés d'informations relatives aux élèves ».

Plusieurs actions ont conduit à ce que la France soit sommée de s'expliquer devant le comité des droits de l'enfant de l'ONU au sujet de Base élèves (Le Monde – 28 mars 2009)

La phase de généralisation ne peut être poursuivie sans que des garanties nous soient apportées sur certains points porteurs de risques pour les libertés publiques.

Les prises de position de la Ligue des Droits de l'Homme, des associations de parents d'élèves, des enseignants des écoles et la forte mobilisation de ces derniers, notamment des directeurs et directrices, pour lesquels certains ont connu des retraits de salaire suite à leur refus de renseigner cette application, a conduit le ministère à retirer les champs relatifs à la nationalité des enfants, leur date d'entrée sur le territoire français, leur culture et leur langue d'origine.

Les données contenues seront au moins pour partie d'entre elles intégrées dans une base nationale

SUD Education exige donc toujours que les enseignants (et les CPE) continuent à être recrutés par **concours nationaux** sur des programmes nationaux associant aspects disciplinaires et aspects professionnels, et demeurent des fonctionnaires d'État.

Nous exigeons, outre la préparation des épreuves des concours, le maintien le développement d'une véritable **formation professionnelle, par alternance**, prenant en compte la polyvalence des maîtres du premier degré.

Nous exigeons le maintien d'une **structure spécifique** de formation professionnelle — qu'on l'appelle IUFM ou autrement —, pour son expertise mêlant tous les niveaux de l'école et son potentiel de formateurs expérimentés issus de tous les corps d'enseignement.

Nous exigeons des mesures propres à **réduire la sélection sociale**. Si l'on tient à porter au niveau bac + 5 la formation des enseignants, ce ne peut être qu'en validant la formation par un master à son issue, celle-ci faisant partie intégrante du diplôme.

Enfin les stagiaires IUFM sont **fonctionnaires stagiaires**, et à ce titre **rémunérés**. Il est nécessaire de maintenir ce système et même de l'étendre au prérecrutement pour permettre aux jeunes des milieux les moins favorisés d'accéder à la titularisation dans de bonnes conditions. C'est sur ces bases que Sud éducation entend organiser la résistance aux projets anti-sociaux de Sarkozy et préparer les nécessaires débats pour définir, promouvoir et imposer la formation des enseignants que nous voulons.

(consultable par de nombreuses personnes) qui suivront l'enfant Jusqu'à l'université et conservées pendant une période qui pourra aller jusqu'à 35 ans.

Nous souhaitons comprendre les interconnexions que rendra possibles cette base nationale et obtenir là aussi des garanties tant en ce qui concerne le contenu des données, leur anonymation que leur sécurisation. Les garanties données jusqu'ici n'en sont pas, car une fois l'application mise en place, les décisions politiques pourront évoluer et des informations concernant la vie des familles et des élèves pourront être renseignées et extractibles :

absences des élèves, difficultés scolaires, résultats des évaluations, etc. Après le vote de la loi dite « de prévention de la délinquance », la possibilité de croisement avec d'autres fichiers comme ceux de la CAF et du ministère de l'intérieur n'est pas exclue.

Depuis sa généralisation les parents d'élèves n'ont pas été légalement informés du traitement informatisé des informations qu'ils donnaient à l'école.

Parents d'élèves, enseignants, militants pour le respect des droits de l'homme et des libertés publiques, nous entendons être vigilants et nous serons attentifs à la réponse que le gouvernement français fera au Comité des droits de l'enfant de l'ONU qui l'interroge sur la finalité d'un tel outil.

Dans l'attente de ces réponses nous, enseignants et représentants des parents d'élèves de l'École élémentaire XXXX de xxxxxx réunis ce xxxxxxxx 2009 en conseil d'école, refusons que soient saisies les données concernant les enfants dans Base Elèves et soutenons les directeurs qui viendraient à subir des pressions de leur hiérarchie.

Bulletin d'adhésion

...suite p 1

C'est dans cette optique, que nous reproduisons dans ce bulletin, l'appel des enseignants grévistes des écoles de Saint-Denis (du 2 avril) aux organisations syndicales du 93(p2) pour qu'elles se rencontrent au plus vite afin de discuter des suites à donner à l'action, dans l'unité.

Afin de faire un point d'information départemental sur les mobilisations dans les villes, nous invitons tous les collègues à une :

Assemblée Générale Départementale

JEUDI 7 MAI à 18h

Bourse départementale du Travail de Bobigny

1, place de la Libération,
arrêt de Tramway T1 « Libération »
M° Bobigny Pablo Picasso

(Nous allons proposer aux autres organisations syndicales du département d'appeler également à cette Assemblée Générale.)

L'AG départementale, qui s'est réunie jeudi 2 avril à Bobigny avec des délégué(e)s de Saint-Denis, Saint-Ouen, l'Île-St-Denis, Bobigny (avec des informations d'Aubervilliers et de Montreuil), a fait état d'une mobilisation conséquente sur un certain nombre de villes du département.

Partout, les AGs de ville ont convenu :

- d'actions locales de mobilisation parents/enseignants dès la rentrée du 27 avril,
- de s'adresser aux organisations syndicales pour qu'elles appellent à la grève, dans le courant du mois de mai,
- de se retrouver Jeudi 7 mai à 18h à la Bourse du travail départementale de BOBIGNY en Assemblée Générale Départementale pour faire le point sur les mobilisations dans les villes.



Dispensé de timbrage

CRETEIL

Créteil
SUD
Éducation

P

11-13 rue des Archives
94010 CRETEIL CEDEX

PRESSE

DISTRIBUEE

Déposé le : 24 /04 /2009

LA POSTE

Supplément n°2 au JA N°78 de mars 2009

Prix : 1,5 € / Abonnement : 15 €

Sommaire

1 Edito

2,3 Compte rendu de l'entrevue avec l'IA du 93 du mercredi 23 mars

4,5,6 Dans les villes du 93: compte rendu des AGs de grève de jeudi 2 avril

7 -Calendrier des actions par ville
-Précarités des personnels non enseignant du 1er et du 2nd degré, c'est tous ensemble qu'il faut lutter

8 Le point sur les CMPP

9 Réforme de la formation des enseignants, quels enseignants pour demain?

10 Base élève : la lutte continue

11 Bulletin d'adhésion

12 Assemblée générale départementale
JEUDI 7 MAI à 18h

SUD Éducation Académie de Créteil

Maison des syndicats de Créteil

11-13 rue des Archives 94010 Créteil cedex

Tel : 01.43.77.33.59 e-mail : contact@sudeduccreteil.org <http://www.sudeduccreteil.org>

Syndicat affilié à l'UNION SYNDICALE SOLIDAIRES

Directeur de la publication : Philippe BARRE Commission Paritaire N° 1210S07631